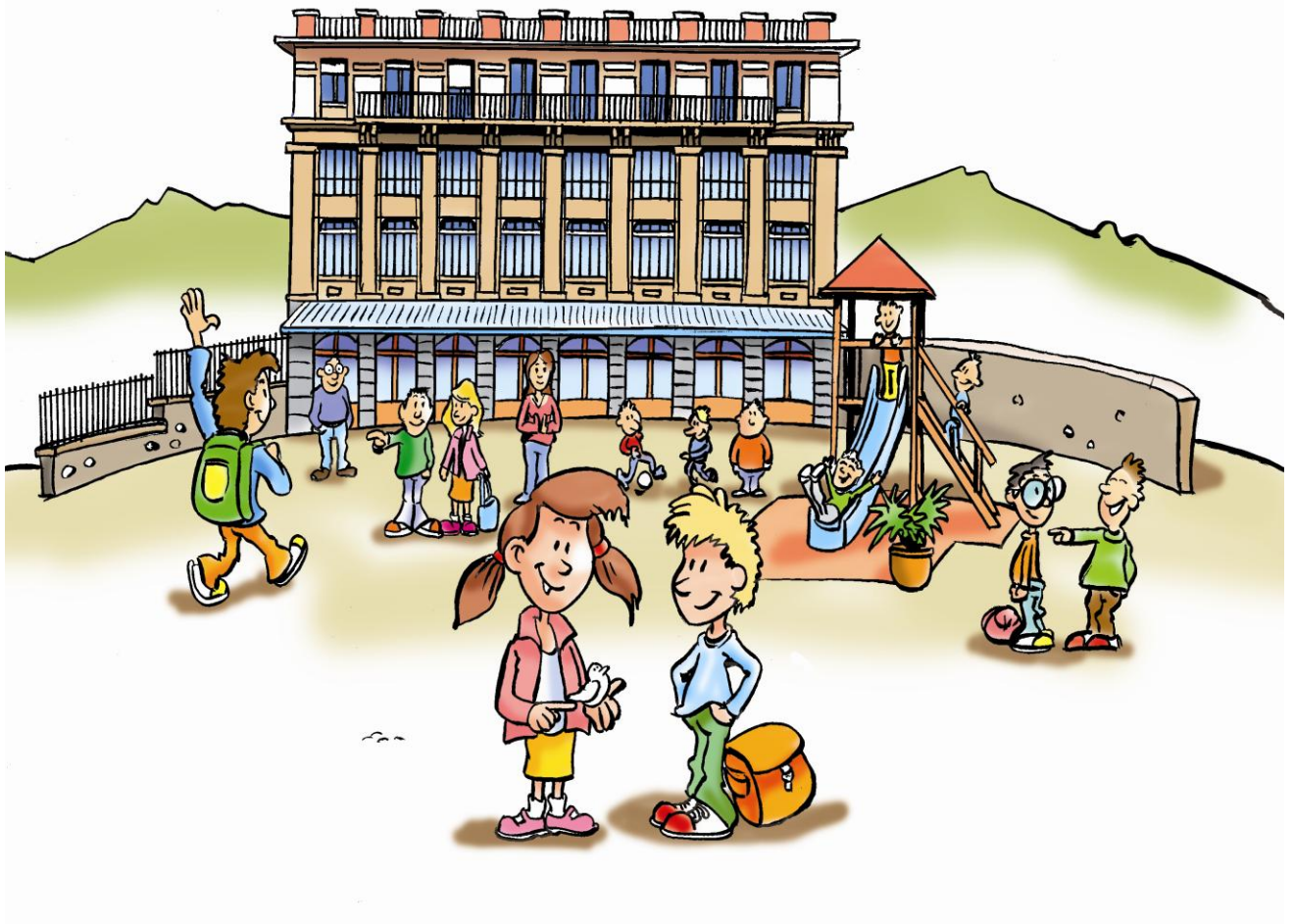


# Guide des Parents



|   |    |
|---|----|
| Contacts .....  | 4  |
| <b>Coordonnées de l'établissement</b> .....                   | 4  |
| <b>A qui s'adresser ?</b> .....                               | 4  |
| <b>Secrétariat</b> .....                                      | 4  |
| <b>Panneaux d'affichage</b> .....                             | 4  |
| Equipe pédagogique .....                                      | 5  |
| Accès à l'école et sécurité .....                             | 6  |
| <b>Arrivée à l'école</b> .....                                | 6  |
| <b>Sortie de l'école</b> .....                                | 6  |
| <b>Stationnement</b> .....                                    | 7  |
| <b>Circulation dans le bâtiment et dans les classes</b> ..... | 7  |
| Horaires, retards, absences .....                             | 8  |
| <b>Calendrier scolaire</b> .....                              | 8  |
| <b>Obligation de présence</b> .....                           | 8  |
| <b>Demande de congé</b> .....                                 | 8  |
| <b>Horaire d'une journée d'école</b> .....                    | 9  |
| <b>Récapitulatif des horaires de début de journée</b> .....   | 9  |
| <b>Retards</b> .....  | 10 |
| <b>Absences</b> .....   | 10 |
| <b>Rendez-vous</b> .....                                      | 10 |
| <b>Dispense de gymnastique/natation</b> .....                 | 10 |
| Règles de vie à l'école .....                                 | 11 |
| <b>Vie scolaire</b> .....                                     | 13 |
| <b>Sanctions</b> .....  | 13 |
| Matériel scolaire .....                                       | 14 |
| Evaluations / livret scolaire .....                           | 14 |
| <b>Promotion / passage dans la classe supérieure</b> .....    | 14 |
| Agenda .....  | 15 |
| Devoirs surveillés .....                                      | 15 |
| Cours à option .....  | 16 |
| Restaurant scolaire, goûter .....                             | 16 |
| <b>Récréation</b> .....                                       | 17 |
| Habillement – tenue des élèves .....                          | 17 |
| <b>Education physique</b> .....                               | 17 |
| <b>Natation</b> .....   | 17 |
| Objets de valeurs - effets personnels .....                   | 18 |
| <b>Natels et autres appareils audiovisuels</b> .....          | 18 |
| <b>Objets trouvés</b> .....                                   | 18 |
| Contacts famille/école .....                                  | 18 |
| Santé / Assurance .....                                       | 19 |
| <b>Problèmes médicaux / Allergies</b> .....                   | 19 |
| <b>Vaccination</b> .....                                      | 20 |
| <b>Assurances et accidents</b> .....                          | 20 |
| <b>Assurance RC</b> .....                                     | 20 |
| Inscription dans votre commune .....                          | 20 |
| Camp .....  | 20 |
| Photos scolaires .....  | 21 |
| Bibliothèque .....  | 21 |

Chers Enfants, Chers Parents,

Ce document contient des informations concernant la vie à l'école, son fonctionnement et le déroulement d'une année scolaire habituelle. Toutefois, celui-ci est non exhaustif. Il permet aux nouvelles familles de faire le point sur ce que nous attendons de leur part et de répondre aux questions qu'elles se posent quant au fonctionnement de notre établissement. Pour les « anciens » il s'agit de rappeler les règles qui permettent à notre école de bien fonctionner. Nous vous remercions de prendre le temps de le lire avant la rentrée scolaire.

Comme nous le répétons depuis le début, le succès passe par une coopération active entre les différents intervenants à la vie de l'école (enfants, enseignants, parents, personnel administratif). Cette coopération est nécessaire afin que l'organisation de l'école soit respectée par tous. **Nous considérons les règles émises dans ce document comme essentielles et nous attendons à ce qu'elles soient suivies par tout le monde.**

Nous apprécions énormément recevoir des idées nouvelles, des suggestions et la collaboration que vous nous proposez. Au cours de l'année scolaire, vous recevrez de plus amples informations sur la façon dont vous pouvez nous aider et ainsi vous engager au sein de la vie de l'école. Nous sommes ouverts à toutes vos propositions.

Régulièrement remis à jour, vous trouverez une copie de ce document sur notre site internet.  
<http://www.ecole-riviera.ch>

Nous nous réjouissons de vous compter parmi nos familles et vous souhaitons, Chers Enfants et Chers Parents, beaucoup de plaisir à fréquenter notre établissement.

J.Delnoy  
Directeur

## Contacts

### Coordonnées de l'établissement

Ecole Riviera School  
Av. des Planches 25  
CP 1347  
1820 Montreux-1  
Tél 021 961 18 72 – Fax 021 963 59 31

[info@ecole-riviera.ch](mailto:info@ecole-riviera.ch)

[www.ecole-riviera.ch](http://www.ecole-riviera.ch)

### A qui s'adresser ?

Directeur : ..... Jérôme Delnoy  
Responsable de la vie scolaire (doyenne) : ..... Paule Borloz  
Coordination section bilingue : ..... Clare Méan  
Réceptionnistes /secrétaire : ..... Paola D'Onofrio  
Comptabilité : ..... Daniela Cropt

### Secrétariat

Le secrétariat est ouvert tous les jours de 8h00-17h00 (9h00 – 12h00 pendant les vacances scolaires).

Les parents peuvent joindre le secrétariat par téléphone ou par e-mail.

Toutes les demandes administratives peuvent se faire par téléphone, par l'intermédiaire de l'équipe éducative, par courrier ou par l'agenda scolaire de votre enfant.

Les parents ne peuvent téléphoner directement à leurs enfants. Les messages doivent être communiqués avant la récréation de 10 heures si possible, afin de pouvoir les transmettre aux professeurs pendant la récréation et non pendant le temps de classe.

Le secrétariat n'est pas habilité à communiquer les numéros de téléphones privés des enseignants ou des familles fréquentant l'établissement.

### Panneaux d'affichage

Un panneau présentant des informations administratives, pédagogiques et pratiques est régulièrement mis à jour dans le hall d'entrée. Il est vivement recommandé de le consulter.

Les parents qui voudraient l'utiliser pour faire une communication aux familles doivent auparavant demander l'accord à la Direction.

## Equipe pédagogique

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Mlle Katia Genoud           | Classes enfantines 1 et 2 : maîtresse francophone     |
| Mlle Alix Damuseau          | Classes enfantines 1 et 2 : maîtresse francophone     |
| Mme Marie Hussain           | Classes enfantines 1 et 2 : maîtresse anglophone      |
| Mme Amy Mosher              | Classes enfantines 1 et 2 : maîtresse anglophone      |
| Mme Moret D'Souza           | Classe primaire 1                                     |
| Mlle Jiovanna Diles         | Classe primaire 1                                     |
| Mme Christelle Liégeois     | Classe primaire 2 et 3                                |
| Mlle Jennifer Plumb         | Classe primaire 2 et 4                                |
| Mme Clare Méan              | Classe primaire 3                                     |
| Mme Florence Grand          | Classe primaire 4                                     |
| Mme Paule Borloz            | Classe primaire 3 et 4                                |
| Mlle Alexandra Donnet-Monay | Classe primaire 5 et 6                                |
| Mme Alison Crombie          | Classe primaire 5 et 6                                |
| Mme Isabelle Cathélaz       | Professeur de travaux manuels et d'éducation physique |
| Mme Corine Bétrix           | Professeur de musique                                 |
| Mme Christine Stark         | Professeur d'Allemand                                 |

# Accès à l'école et sécurité

## Arrivée à l'école

**A 8h25 lorsque la sonnerie retentit, tous les enfants doivent être présents. Les entrées dans le bâtiment se font uniquement par la cour de récréation.**

### → Elèves de l'école enfantine

L'accès à l'école est autorisé à partir de 7h00, heure qui marque le début de l'accueil. Les enfants des classes enfantines qui arrivent à l'école après 8h10 restent dans la cour jusqu'à la sonnerie. La cour est surveillée par des enseignantes dès 8h10. Avant, les enfants doivent se rendre dans la classe destinée à l'accueil.

### → Elèves de l'école primaire

L'accès à l'école est autorisé à partir de 7h00, heure qui marque le début de l'accueil. Les enfants des classes primaires, sont autorisés à se rendre seul directement dans leur classe à partir de 8h10.

En cas de mauvais temps, les enfants peuvent se rendre directement dans leur classe dès 8h10.

## Sortie de l'école

Pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine ou qui ne restent pas pour les devoirs surveillés et/ou l'accueil, les parents reprennent leurs enfants soit à 12h00 soit à 15h30 et les attendent dans la cour de récréation. Les maîtresses accompagnent les classes dans la cour afin d'effectuer une sortie dans le calme et en colonne dans les couloirs.

**Attention !** La sortie des classes n'est pas un temps de récréation. Aussi, pour des raisons de sécurité, les parents doivent récupérer leur(s) enfant(s) et quitter l'école le plus rapidement possible.

Les personnes responsables de la surveillance laisseront sortir les élèves dès qu'ils apercevront leurs parents respectifs. En début d'année, nous prions les nouveaux parents, ainsi que les membres de la famille, les amis, jeunes filles au pair autorisés à venir chercher leurs enfants de se présenter auprès des surveillants.

**Tout changement concernant la fin de journée de votre enfant doit être inscrit dans l'agenda, faute de quoi l'enfant ne sera pas autorisé à quitter l'école et il restera sous surveillance jusqu'à l'arrivée de la personne autorisée à venir le chercher.**

Merci de noter si :

- votre enfant est repris par une tierce personne
- est exceptionnellement autorisé à quitter l'école seul

- si votre enfant est exceptionnellement absent des devoirs surveillés ou d'un cours à option

Pour les élèves des classes primaires uniquement :

L'enfant qui rentre seul à la maison doit avoir une autorisation écrite par ses parents. Par ailleurs, les familles qui souhaitent limiter très strictement la sortie de leur enfant signaleront au secrétariat les seules personnes autorisées à venir le chercher.

Nous vous remercions de faire preuve de compréhension et de respecter ces consignes d'organisation. Elles sont prises uniquement dans le but d'éviter toute confusion ou danger pour votre enfant, dont nous serions les premiers à être tenus pour responsables.

Après 18h00, en cas de retard des parents, les enfants sont gardés dans les locaux de l'école mais la responsabilité des parents est engagée, l'école n'est plus responsable.

### **Stationnement**

D'une façon générale, les parents doivent utiliser le parking public situé à côté de l'école. Ce parking comprend deux étages et il est impératif d'utiliser une place de parc pour décharger les enfants. Lorsqu'il y a des voitures qui s'arrêtent à l'entrée, le parking est vite saturé et la circulation est rendue difficile sur la route principale.

**Dans tous les cas, il est interdit de s'arrêter devant le portail pour venir charger ou décharger un enfant.**

### **Circulation dans le bâtiment et dans les classes**

En pénétrant dans le bâtiment, les enfants se déplacent sans bruit et en marchant. A l'entrée de leur classe, les enfants enlèvent leurs chaussures et chaussent leurs pantoufles, accrochent leurs vestes et se rendent en classe sans faire de bruit. Il leur est interdit de traîner dans les couloirs.

Pour la sortie des classes, les parents attendent les enfants dans la cour de l'école.

En cas d'arrivée tardive ou de rendez-vous médical en milieu de journée, les parents accompagnent ou viennent chercher leur enfant dans la classe.

# Horaires, retards, absences

## Calendrier scolaire

Pour toutes les classes, les cours du matin commencent à 8h25 et se terminent à 12h00. Les cours de l'après-midi reprennent à 13h15 (dès la classe de 3P) ou 13h55 (classe enfantine et classe de +P/2P) pour finir à 15h30 (en fonction de l'horaire établi pour la gymnastique ou la natation, l'horaire des cours de l'après-midi peut être modifié).

Le mercredi après-midi est un jour de congé. Cependant les enfants ont la possibilité de fréquenter l'accueil le mercredi après-midi.

Le calendrier des vacances scolaires figure dans l'agenda des enfants ou sur notre site internet ([www.ecole-riviera.ch](http://www.ecole-riviera.ch)). **Les parents doivent se conformer aux dates des vacances scolaires.**

## Obligation de présence

La fréquentation de tous les cours mentionnés dans l'emploi du temps est obligatoire. **Une éventuelle dispense de gymnastique/natation (autres qu'une raison médicale) appartient uniquement à la Direction sur demande écrite des parents.** Aucun congé individuel n'est accordé, sauf pour raison majeure et sur demande motivée des parents

## Demande de congé

Tout congé doit faire l'objet d'une demande préalable. Elle est remise suffisamment tôt à la maîtresse de classe qui, selon sa limite de compétence (1 jour), décide ou préavise du congé avant transmission à la Direction.

Nous incitons les familles à éviter les absences précédant et/ou suivant les vacances. Les départs anticipés, les retours ajournés font que les enfants manquent une partie du programme scolaire. Ceci porte préjudice aux enfants.

Lorsqu'un enfant est inscrit dans un établissement, la loi stipule que l'enfant doit suivre régulièrement les cours, sauf en cas d'événement imprévu ou en cas de maladie. Les absences répétées ou prolongées sont consignées dans le registre d'école et dans le livret scolaire de l'élève. La présence aux cours est donc indispensable. Au demeurant, des absences injustifiées, fréquentes ou prolongées pourraient entraîner une limite dans la prise de décision pour la promotion dans la classe supérieure.

## Horaire d'une journée d'école

L'inscription à la demi-journée est uniquement réservée aux enfants âgés de quatre ans fréquentant la classe de 1<sup>ère</sup> enfantine. Cependant après Noël, le mardi après-midi est obligatoire et après Pâques, ce sont le mardi et le jeudi après-midi qui sont obligatoires.

### → Ecole enfantine

A l'école enfantine, la journée complète se termine à 15h30 (12h00 le mercredi) et l'accueil est ouvert jusqu'à 18h00. Toutefois, lorsque les enfants de la section enfantine restent à l'école jusqu'à 17h00/18h00, la journée est longue. Le recours à l'accueil ne devrait pas être quotidien, dans la mesure du possible.

### → Ecole primaire

La journée se termine à 15h30 (12h00 le mercredi) et une étude facultative complète ce temps de classe les lundi, mardi et jeudi de 15h45 à 17h00. Il existe aussi la possibilité de recourir au service d'accueil du soir jusqu'à 18h00.

## Récapitulatif des horaires de début de journée

Afin d'éviter les embouteillages, l'entrée en classe est échelonnée. Il est donc demandé aux parents de se conformer à l'horaire suivant :

| Classe                                   | Montée en classe                                     | Début des cours | Fin des cours |
|--|--|-----------------|---------------|
| Enfantine                                | 8h25 avec l'enseignante depuis la cour de récréation | 8h30            | 15h30         |
| Primaire                                 | Entre 8h10 et 8h20                                   | 8h25            | 15h30         |
| Cycle 5 <sup>ème</sup> /6 <sup>ème</sup> | Entre 8h10 et 8h20                                   | 8h25            | 15h30         |

**Attention : les parents ne peuvent pas s'entretenir avec l'enseignant de leur enfant après la montée en classe. En effet, le professeur a la charge totale de sa classe dès ce moment.**

## **Retards**

Chaque parent doit respecter les heures d'entrée. Toute absence ou tout retard prévisible doit être justifié par avance.

Les retards répétés peuvent entraîner des sanctions, de plus, ce sont alors les enfants qui sont pénalisés.

En cas d'arrivée tardive, les parents accompagnent leur enfant jusqu'à sa classe et s'assurent ainsi qu'il est bien pris en charge par une enseignante.

## **Absences**

Toute absence doit être annoncée par téléphone ou e-mail au secrétariat dès 8h00 si possible, avant 10h00 impérativement. Dans le cas contraire, l'école téléphonera au domicile.

Toute maladie de trois jours et plus doit être justifiée par un certificat médical.

Une atteinte de santé pouvant perturber la scolarité doit être annoncée à la maîtresse de classe, au secrétariat ou à la Direction afin que toutes les dispositions puissent être prises pour limiter l'impact dans le cadre de l'école (varicelle, oreillons, scarlatine, rougeole etc.)

Pour les élèves des classes primaires, les devoirs seront disponibles dès le premier soir à 15h30.

## **Rendez-vous**

Dans la mesure du possible, les rendez-vous médicaux (médecin, dentiste, logopédiste, etc.) doivent être pris en dehors des heures de cours.

Dans le cas contraire, les parents viennent chercher leur enfant en classe.

## **Dispense de gymnastique/natation**

L'éducation physique fait partie intégrante du programme scolaire de l'école. Par conséquent, la participation aux cours est obligatoire pour tous les enfants. Une demande de dispense pour maladie se fera par écrit. Le professeur estimera le motif invoqué et décidera de quelle manière l'élève pourra néanmoins participer aux leçons.

La demande de dispense d'éducation physique de plus d'une semaine sera accompagnée d'un certificat médical. Pour les fractures, entorses ou autre blessure grave, un certificat d'aptitude à la reprise sera fourni au professeur d'éducation physique.

## Règles de vie à l'école

L'expérience nous enseigne que la vie en communauté ne peut se passer de règles. Il est fondamental que chacun d'entre nous les respecte et ce dans l'intérêt des enfants.

Un cadre est donné aux élèves de manière à installer un climat favorable aux apprentissages et afin de maintenir des relations harmonieuses. Ces règles visent à faire vivre au quotidien la notion de politesse, honnêteté, non-violence, respect de soi, respect des autres et respect de l'environnement.

**Nous attendons de nos élèves qu'ils soient polis, ponctuels et respectueux envers les autres. Tous les élèves se doivent de respecter la discipline qui leur est demandée et dont le but est de favoriser leur travail scolaire et leur éducation.**

Ils doivent apprendre que leurs actions ont des effets et des répercussions sur les autres et réaliser que cela peut entraîner des conséquences.

Une charte détaillée à laquelle nous demandons aux élèves d'adhérer, est distribuée en début d'année scolaire ; elle est également affichée en classe.

**Afin d'atteindre nos objectifs voici ce à quoi, en tant qu'école, nous nous engageons :**

- Créer une ambiance joyeuse à l'école, basée sur un esprit de coopération entre tous
- Créer un climat rassurant et permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement cadré
- Encourager le respect, la gentillesse, les bonnes manières et l'attention aux autres
- Favoriser un développement moral, culturel et physique par le biais d'activités variées
- Favoriser les échanges interculturels
- Reconnaître, valoriser et communiquer tout progrès
- S'assurer de l'égalité des chances de tous les enfants
- Développer le potentiel individuel et la personnalité de chacun au mieux et l'accompagner et le stimuler dans ce sens
- Développer la confiance en soi
- Offrir un programme scolaire large et équilibré, qui soit progressif et continu. Les acquis sont régulièrement évalués
- Informer les parents sur la vie et le travail à l'école
- Organiser des activités qui permettent aux parents de vivre la vie de l'école

**En tant qu'enseignant, nous ferons de notre mieux pour :**

- Offrir un niveau d'éducation élevé et varié de la manière la plus ludique possible
- Offrir un environnement sécurisant
- Encourager les enfants à faire de leur mieux à tout moment
- Etre exigeant au niveau du travail et du comportement
- Mettre en avant les points forts de chaque enfant
- Favoriser l'intégration des nouveaux élèves dans les groupes déjà formés

- Donner aux élèves l'envie d'apprendre et devenir autonome
- Aider l'enfant à accepter ses erreurs et en tirer profit
- Être à l'écoute des besoins des élèves
- Aider les parents à soutenir l'apprentissage de leurs enfants
- Être attentifs et remédier aux inquiétudes
- Informer les parents des problèmes qui nuisent, au travail ou au comportement de l'enfant

**En contre partie voici des règles de bonne conduite que nous demandons à nos élèves de respecter :**

- Venir quotidiennement à l'école et arriver à l'heure
- Eviter tout comportement agressif (aussi bien au verbal que physique)
- Porter une tenue correcte et avoir une apparence soignée
- Se présenter en classe avec toutes ses affaires d'école
- Respecter le matériel mis à disposition par l'école (en cas de dégradation du matériel, le remboursement des frais inhérents aux dégâts provoqués sera exigé). L'élève pourra être appelé à procéder lui-même à la remise en état du matériel souillé ou endommagé
- Ne pas tricher
- Être poli et respectueux envers les autres enfants et toutes les personnes qui travaillent à l'école
- Avoir un comportement responsable et raisonnable
- Ecouter les adultes et leur obéir
- Ne pas jeter de déchets par terre mais utiliser les poubelles mises à disposition
- Rendre les devoirs et travaux au moment demandé
- Aider les camarades quand ils en ont besoin

Cette liste est non exhaustive.

**En tant que parent je ferai de mon mieux pour :**

- Comprendre que l'éducation de mon enfant est une responsabilité commune entre parents et école. Pour cela, les parents doivent travailler dans le même sens que les enseignants
- M'assurer que mon enfant arrive à l'école à l'heure, qu'il assiste régulièrement aux cours et qu'il dispose du matériel nécessaire
- M'assurer que mon enfant respecte bien le rythme de sommeil lié à son âge. Un enfant fatigué n'est pas dans une condition optimale pour apprendre
- Renforcer de manière positive le respect du règlement de l'école
- Informer l'école des problèmes pouvant influencer le comportement et le travail de mon enfant
- Prendre en considération les documents distribués par l'école
- Assister aux réunions avec les enseignantes
- Encourager et aider mon enfant pour ses devoirs et toute autre occasion d'approfondir ses connaissances
- Soutenir et faire confiance aux enseignants, au règlement ainsi qu'aux décisions prises par l'école

- Ne pas amener mon enfant à l'école s'il est malade et qu'il n'est pas en mesure de suivre le rythme scolaire. Par contre, il est important de venir chercher les devoirs et les travaux à rattraper pour que l'enfant n'accumule pas trop de retard.

### **Vie scolaire**

En hiver, les enfants arrivent à l'école chaudement habillés. Les vêtements (manteaux, bonnets, écharpes, moufles, chaussons, bottes) doivent être marqués au nom de l'enfant.

L'école se réserve le droit d'interdire certains jeux à la mode (tatouages-autocollants, cartes à coller, etc.)

L'utilisation des téléphones portables, des jeux électroniques et autres appareils sonores est interdite dans l'enceinte de l'école.

Les boissons et la nourriture sont interdites dans les salles de classe et les couloirs, sauf lors d'un anniversaire, avec l'accord de l'enseignante. Les chewing-gums sont défendus sur tout le site de l'école.

La maîtrise de soi et de son comportement fait partie de la formation. Ainsi, lors des activités, les déplacements à l'intérieur de l'école se déroulent dans le calme (ni de course, ni de bousculades).

Pendant les récréations, les enfants ne sont pas autorisés à rentrer dans les bâtiments scolaires excepté pour aller aux toilettes avec permission préalable d'un professeur.

Sauf exception, la récréation se passe dehors. En cas d'intempéries, les enfants restent en classe sous la surveillance de leur enseignant ou d'un autre adulte.

A chaque sonnerie, les élèves se rangent par classe, sous la conduite de leur enseignant.

N.B : Les règles de la vie à l'école constituent un « code de conduite » qui figure dans l'agenda scolaire des élèves et qui est signé par les enfants et les parents.

### **Sanctions**

Le non-respect des règles de vie entraîne des sanctions. Dans tous les cas, celles-ci sont proportionnelles à la faute. Cela peut être une réduction du temps de récréation, un travail écrit, un mot dans l'agenda, un travail d'intérêt général, une exclusion temporaire des cours, un renvoi temporaire de l'école, un refus de la réinscription au terme de l'année scolaire, l'exclusion immédiate et définitive.

En fonction de la situation ou après plusieurs remarques sans changement d'attitude de l'élève, la Direction décidera d'un entretien avec les parents afin d'évaluer la situation et mettre sur pied une série d'objectifs à atteindre par l'enfant.

Ces sanctions sont applicables par tout le personnel (enseignants et/ou surveillants). Les règles sont à appliquer pendant toute la journée que ce soit en classe, lors des récréations, pendant le repas, les devoirs surveillés, les cours à option ou les sorties pédagogiques.

## Matériel scolaire

Chaque famille reçoit durant l'été une liste avec le matériel nécessaire à la rentrée scolaire. Nous demandons aux parents de veiller à ce que leur enfant ait bien le matériel nécessaire tout au long de l'année scolaire.

L'école fournit les livres et les cahiers. Nous demandons aux parents de bien vouloir les couvrir avec du papier afin de les protéger. Chaque enfant est responsable du matériel reçu en début d'année. Le matériel endommagé pourra être facturé aux parents à son prix d'achat.

## Evaluations / livret scolaire

Chaque élève reçoit un bulletin scolaire périodiquement. Sur ce dernier sont indiquées les moyennes trimestrielles des notes obtenues par matière.

Le livret scolaire est remis aux familles trois fois par année. Il est à rendre signé au plus tard **une semaine après réception du document**. Celui-ci est conservé à l'école et fait partie du dossier scolaire de l'enfant. Le « classeur des bulletins » sera remis au nouvel établissement en cas de départ.

En plus du livret scolaire, les parents voudront bien signer les contrôles et les cahiers qui leur seront présentés.

Suivi des notes à l'Ecole Riviera :

- Des notes sont attribuées pour toutes les disciplines
- L'échelle d'appréciation pour les notes va de 0 à 10 (10 étant la meilleure note).
- A la fin du 1<sup>er</sup> trimestre, les élèves reçoivent déjà une première évaluation notée et commentée par les enseignants.
- A la fin de chaque trimestre, un livret scolaire indique les moyennes obtenues par les élèves, ainsi que leurs absences.

La note de Français 1 reprend : grammaire, conjugaison, orthographe et vocabulaire

La note de Français 2 reprend : lecture, expression écrite et orale

Les moyennes sont établies de la façon suivante :

- 2/3 des points pour les notes obtenues tout au long de l'année.
- 1/3 des points pour les notes obtenues aux examens.

## Promotion / passage dans la classe supérieure

Pour être promu, un élève doit obtenir une moyenne générale d'au moins 6,5 en français et mathématiques et d'au moins 6,5 en moyenne générale.

Les élèves qui ne satisfont pas aux conditions de promotion fixées ci-dessus peuvent être promus conditionnellement si leur cas est à la limite et si des circonstances particulières justifient une telle mesure.

En cas d'échec, l'élève redouble sauf s'il a déjà deux années de retard. Dans un tel cas, des mesures particulières seront prises.

L'élève non promu redouble sa classe, mais ne peut redoubler deux fois le même degré.

L'attitude, le travail et les résultats sont discutés en conseil de classe. A cette occasion, en fin d'année scolaire, est décidé le passage dans la classe supérieure ou toute autre option à discuter avec la famille.

## **Agenda**

L'agenda est « la carte de visite » de l'élève. Il est important qu'il soit tenu avec soin. C'est par ce document que se fait l'essentiel de la communication entre la famille et l'école. Les élèves doivent inscrire les travaux à domicile, les dates des tests, les circulaires reçues. Les enseignantes notent le résultat des évaluations et leurs remarques. Une rubrique est par ailleurs prévue pour les communications des parents.

Les parents doivent, par leur signature à la fin de la semaine, attester avoir pris connaissance des informations contenues dans l'agenda.

## **Devoirs surveillés**

Des sessions de devoirs surveillés sont proposées le lundi, le mardi et le jeudi après les cours.

L'école considère qu'une journée scolaire est déjà bien longue pour un enfant. Pour cette raison, les parents ayant la possibilité de ramener leur enfant à la maison et d'être présents pendant qu'ils font leurs devoirs profiteront d'un moment privilégié.

**Les devoirs surveillés ne sont pas un service de garderie ni une période de cours d'appui.**

Ce service est mis à la disposition des familles qui en ont vraiment besoin (parents qui travaillent, parents qui ne maîtrisent pas la langue d'enseignement). Nous avons pour objectif d'offrir un service de qualité et de maintenir une ambiance studieuse. Le nombre de places disponibles est limité.

Les devoirs surveillés commencent à 15h45 (après une courte pause à la fin des cours). Nous recommandons aux enfants inscrits à l'étude d'apporter une collation. Les devoirs surveillés finissent à 17h00.

Un formulaire d'inscription vous sera transmis durant les vacances d'été et les devoirs surveillés débutent le 1<sup>er</sup> jeudi suivant la rentrée scolaire.

## **Cours à option**

L'école offre la possibilité aux élèves de participer à plusieurs cours à option organisés par nos professeurs ou par des professeurs d'organisations indépendantes de l'école.

La liste des cours à option est revue d'année en année et le montant précis de chaque cours vous est communiqué durant l'été. Ces activités se déroulent tout au long de l'année. Veuillez noter que les leçons manquées ne seront pas remboursées.

La participation à un cours à option doit être prise au sérieux et les enfants doivent se comporter correctement. Les règles de vie doivent aussi être appliquées les cours à option.

Après une période d'essai de deux semaines, l'inscription au cours est définitive jusqu'à la fin de l'année scolaire. Assurez-vous que votre enfant ait bien compris qu'après la période d'essai, il s'engage à suivre le cours pendant toute l'année scolaire. Pendant cette période d'essai, le professeur chargé du cours pourra également informer les parents si l'activité choisie n'est pas adaptée à leur enfant.

Les cours à option débutent généralement lors de la deuxième semaine de l'année scolaire.

## **Restaurant scolaire, goûter**

Tous les jours (du lundi au vendredi), notre restaurant scolaire propose un repas chaud et équilibré. Les menus sont affichés sur le panneau à l'entrée et sont également disponibles par courriel (inscription en début d'année). La restauration scolaire n'est pas obligatoire.

Les menus sont régulièrement revus dans le but d'offrir aux enfants une alimentation saine et équilibrée. Il faut cependant savoir que généralement les goûts varient beaucoup et qu'on n'aime pas toujours ce qui est servi. Néanmoins, les enfants sont encouragés « à goûter un peu de tout », y compris les légumes, ceci dans le but d'élargir leurs préférences (et connaissances...). Les enfants devraient s'habituer à finir leur assiette ou tout au moins manger le plus possible de ce qui est servi afin de limiter au maximum le gaspillage. Le pain et le dessert ne leur seront proposés que s'ils ont mangé une bonne partie du plat principal.

De l'eau est servie aux enfants pendant les repas.

Le repas est réparti en deux services. Le repas est supervisé par le personnel de l'école. Les enfants peuvent discuter doucement entre eux. A table, les bonnes manières doivent être respectées. A la fin du repas, les assiettes, les verres et les couverts doivent être soigneusement regroupés.

Les enfants de l'école primaire qui perturbent la quiétude des repas seront, après trois avertissements, momentanément exclus de la cantine.

Une fois votre enfant inscrit, il est inscrit pour l'année entière. Si pour une raison exceptionnelle, il fallait faire un changement au niveau des repas, une demande doit être faite

avant la fin du trimestre en cours pour le trimestre suivant (pas de changement possible en cours de trimestre). Cette communication doit se faire par écrit.

Les repas sont facturés en début d'année et payables selon le mode de paiement que vous avez choisi (annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel). Aucune déduction n'est possible, sauf en cas d'absences prolongées (deux semaines consécutives) pour raisons médicales justifiées par un certificat.

### **Récréation**

Les élèves ont une pause durant la matinée. Il conviendra de donner une collation du style fruit, légumes coupés en morceaux, une barre de céréales, une boisson peu sucrée. Les élèves ne doivent pas apporter de chewing-gums, de chips ni de boissons gazeuses sucrées.

### **Habillement – tenue des élèves**

L'école n'impose pas le port de l'uniforme. Les parents ont la charge de vérifier l'habillement de leurs enfants. Les habits seront propres et adaptés tant à la saison qu'aux activités scolaires. La tenue des élèves doit également respecter les règles usuelles de décence... et de bon sens ! En cas de problème constaté, un contact direct s'établira entre la maîtresse de classe et les parents. Les enseignantes se réservent le droit de faire remarquer aux élèves que leur tenue n'est pas conforme aux exigences.

### **Education physique**

Pour des raisons d'hygiène, les enfants apportent leurs affaires de sport dans un sac de gym et se changent à l'école. (En fonction de leur horaire pour les leçons de gymnastique, ils pourront aussi venir à l'école en tenue de sport et apporter leurs vêtements dans un sac pour se changer après la leçon).

Il est possible d'acheter un t-shirt aux couleurs de l'école auprès de la Direction.

Matériel nécessaire :

- un short ou un pantalon de jogging
- un t-shirt
- chaussures de sport (semelles blanches propres) pour la gym en salle

N.B. En été, prévoir des baskets pour l'extérieur car nous essayons un maximum d'aller dehors avec les enfants

### **Natation**

Pour des raisons pratiques, il est préférable que vos enfants portent des vêtements faciles à enlever et à enfiler.

En hiver, merci de prévoir également un bonnet pour la sortie de la piscine.

Matériel nécessaire :

- un maillot de bain
- un linge
- un bonnet de bain en caoutchouc

## **Objets de valeurs - effets personnels**

Dans la mesure du possible, les élèves ne viennent pas en classe avec des objets de valeur, en particulier lorsqu'ils ne sont pas nécessaires aux activités scolaires. Par ailleurs, il est conseillé de marquer le nom de l'élève sur tous ses habits et effets personnels.

**D'une façon générale, les objets personnels, sans rapport direct avec les besoins d'enseignement, sont proscrits (montres de valeur, stylos de valeur, trottinettes, jeux électroniques, téléphones portables, lampes laser, couteaux, etc.).** L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol résultant du non-respect de cette interdiction.

### **Natels et autres appareils audiovisuels**

Lorsque l'enfant se trouve à l'école (même durant les récréations, la pause de midi, l'accueil), les natels et autres appareils audiovisuels sont éteints (ni en mode veille ni en mode silencieux). Tout fonctionnement intempestif entraîne la confiscation de l'objet par l'enseignante qui le remet à la Direction. Les appareils confisqués peuvent être récupérés auprès de la Direction uniquement par les détenteurs de l'autorité parentale (Cf. heures d'ouverture du bureau)

### **Objets trouvés**

Des boîtes à objets trouvés sont disposées au palier du 1<sup>er</sup> étage. Les objets tels que montres, lunettes et autres objets de valeur sont quant à eux gardés dans le bureau de la Direction. Les livres de la bibliothèque communale ainsi que les manuels scolaires perdus ou endommagés pourront être facturés aux parents à leur prix d'achat.

En fin de trimestre, les objets non réclamés sont donnés aux bonnes œuvres.

## **Contacts famille/école**

La réussite scolaire d'un enfant est pour beaucoup conditionnée par la collaboration étroite et continue qui s'établit entre la famille et l'école. Les parents peuvent à tout moment rencontrer les enseignants qui assurent l'instruction de leur enfant, ou solliciter la Direction. Pour ce faire il suffit de prendre rendez-vous :

- avec les enseignants : en écrivant une demande dans l'agenda de l'enfant.
- Avec la Direction : en téléphonant au secrétariat de l'école.

D'autre part, chaque année à la rentrée, est organisée une réunion de la classe à laquelle il est vivement conseillé de participer. Celle-ci a pour but de présenter le programme de l'année scolaire et de donner des informations pratiques sur le fonctionnement de la classe.

En milieu d'année (au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre), un entretien individuel sera systématiquement proposé par le titulaire de la classe. Cette entrevue permettra aux parents de faire le point sur le parcours de leur enfant depuis le début de l'année.

C'est toujours un plaisir de voir les parents s'investir à l'école. Les enseignants sont prêts, dans la mesure du possible, à répondre aux commentaires et aux demandes des parents. Il est simplement demandé de fixer un rendez-vous. Nous rappelons toutefois que tout rendez-vous avec les professeurs doit être pris par l'intermédiaire du secrétariat ou de l'agenda, mais en aucun cas au travers des numéros personnels des enseignants. Plusieurs entretiens entre les parents et les professeurs peuvent être programmés au cours de l'année scolaire.

En outre, les échanges de communication avec les parents par courriel se sont avérés pratiques et nous comptons les développer encore davantage. Nous vous demandons s'il vous plaît de nous fournir toujours vos contacts les plus récents (adresse, téléphones, email). Toutes ses informations ne sont pas communiquées à des tiers.

## **Santé / Assurance**

L'école n'ayant pas d'infirmerie au sens propre, elle se réfère au service de santé scolaire. Aussi, une fiche sanitaire précisant l'état de santé de l'enfant doit être remplie impérativement à chaque rentrée scolaire.

Le personnel de l'école soigne les blessures bénignes et gère les incidents quotidiens. **Si nécessaire, les parents seront appelés pour venir chercher leur enfant. En cas d'urgence, l'école se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou initiatives (contact avec un médecin, transport vers un hôpital), si c'est indispensable, mais en respectant les consignes données sur la fiche sanitaire. Les parents seront informés le plus rapidement possible.**

En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne peut pas fréquenter l'école. Les enseignants doivent être prévenus sans délai.

Un certificat médical est obligatoire à partir de trois jours d'absence à l'école primaire et à partir de 7 jours à l'école enfantine.

Un enfant arrivant malade à l'école (fièvre ou autre symptôme) ne pourra pas être accepté.

## **Problèmes médicaux / Allergies**

Il est impératif que vous nous teniez au courant à tout moment des demandes ou besoins spéciaux pouvant résulter de l'état de santé que votre enfant peut présenter. Les parents des

nouveaux élèves sont priés de compléter la fiche des données médicales, mais tous les parents doivent nous avertir en cas de changement ultérieur. Les informations très importantes (allergies ou autres) sont transmises aux différentes enseignantes en charge de l'enfant.

Pour des raisons de sécurité, les adultes de l'école ne sont pas habilités à donner des médicaments aux enfants, sauf exception à évoquer avec la Direction.

### **Vaccination**

Les parents sont priés d'assurer le suivi des vaccinations de leur enfant ainsi que la mise à jour du carnet de vaccination. Les vaccinations recommandées pour les enfants d'âge scolaire sont les suivantes : diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite (entre 4 et 7 ans).

### **Assurances et accidents**

En cas d'accident, même dans le cadre scolaire (et ce en vertu de la loi Suisse), ce sont l'assurance obligatoire de soins et les éventuelles assurances complémentaires privées qui sont mises à contribution. Les parents ont donc la responsabilité d'assurer leurs enfants de manière adéquate.

L'école dégage toute responsabilité en cas d'un accident dû au non-respect du règlement de la part d'un élève.

### **Assurance RC**

Nous demandons également à chaque famille de contracter une assurance RC privée au bénéfice de leur(s) enfant(s) afin de couvrir les frais inhérents aux vols, pertes d'objets et dégâts matériels.

### **Inscription dans votre commune**

Au début de chaque année scolaire, nous avertissons votre commune de résidence que votre enfant est scolarisé dans notre établissement (obligation d'annoncer les enfants en âge scolaire). Cependant, si vous recevez une lettre de leur part vous demandant une attestation, veuillez nous en informer.

### **Camp**

Chaque année, les élèves des classes primaires participent à un camp d'une semaine en juin. Ce camp est l'occasion de vivre une expérience en groupe dans un contexte autre que celui de la salle de classe ou de la maison.

Ce camp fait partie intégrante de la vie de l'école et la présence de chacun est requise comme lors des cours académiques.

## **Photos scolaires**

Les photos scolaires rencontrent toujours un grand succès. Chaque année, les enfants sont photographiés par un professionnel qui propose un dossier avec à choix la photo de classe, des photos petit format de votre enfant, un portrait de l'enfant ainsi qu'un calendrier. Les achats sont bien entendus facultatifs.

Lors d'événements particuliers (sortie scolaire, journée festive, etc.) des photos sont prises par le personnel de l'école. Ces clichés sont ensuite triés et affichés à l'école et/ou sur le site internet. Les familles qui ne désirent pas que le visage de leur enfant apparaisse sur les photos devront le signaler en début d'année au secrétariat.

## **Bibliothèque**

La bibliothèque de l'école offre une documentation variée, mise à la disposition des élèves. Chaque élève peut emprunter un livre à la fois. Il ne le gardera pas plus de trois semaines afin de permettre aux autres élèves d'en profiter également.

L'enfant veillera à restituer le livre en bon état. En cas de détérioration, il le signalera à sa maîtresse qui décidera avec les parents de le remplacer ou de le réparer.

En cas de perte, le livre devra être remplacé, dans le cas contraire, une somme forfaitaire de CHF 15.- sera demandée.

## **Notes personnelles**